

L'autoconsommation en questions:
Comment produire son électricité,
réduire sa facture énergétique
et agir pour la planète ?



Planète OUI vous répond !

planète 
OUI

Sommaire

01	Qui est Planète OUI ?	p. 3
-----------	------------------------------	-------------

Le marché de l'électricité en France

02	Que cache votre facture d'électricité ?	p. 4
03	Pourquoi le prix de l'électricité augmente ?	p. 6
04	La transition énergétique, ça change quoi ?	p. 7

L'autoconsommation en questions

05	L'autoconsommation, c'est quoi ?	p. 8
06	Quels sont les équipements nécessaires ?	p. 9
07	L'autoconsommation OUI, mais pourquoi ?	p. 10
08	L'autoconsommation, une pratique d'avenir ?	p. 11

L'autoconsommation vue par Planète OUI

09	Comment devient-on consomm'acteur ?	p. 12
10	Comment optimiser le taux de consommation de votre production d'électricité ?	p. 13
11	Que propose Planète OUI ?	p. 15
12	Consommation directe ou stockage, que choisir ?	p. 16
13	Quelles conditions pour accéder à l'autoconsommation ?	p. 17
14	Quelles économies peut-on espérer ?	p. 17

	Les 4 étapes pour passer en autoconsommation	p. 18
--	---	--------------

Le cadre réglementaire et fiscal

15	Quels financements sont possibles ?	p. 19
16	Peut-on bénéficier d'une prime d'investissement ?	p. 20
17	Dans quels cas peut-on profiter de TVA à taux réduit ?	p. 21

	Envie de vous lancer dans l'autoconsommation ? Planète OUI vous répond personnellement !	p. 22
--	---	--------------

Pionnier de la fourniture d'énergie 100% renouvelable depuis 2007, Planète OUI est un fournisseur français indépendant d'électricité verte et de biogaz, basé à Lille et Lyon.

Grâce à notre expertise dans la gestion des énergies renouvelables, nous développons des offres innovantes répondant à notre mission : accélérer le développement des énergies renouvelables et les rendre accessibles au plus grand nombre.

Planète OUI c'est une PME française en pleine croissance, une équipe engagée et enthousiaste avec un service client basé à Lille et à votre écoute. La mission de Planète OUI est d'agir au quotidien en faveur de la transition énergétique et au service de ses clients.

Fort de notre savoir-faire et de notre expérience, nous avons lancé depuis 2017 une offre complète et clé en main d'autoconsommation. Ce livre blanc a pour objectif de répondre à toutes les questions que vous vous posez sur l'autoconsommation... tout simplement !



Le marché de l'électricité en France

Entre la baisse du coût des énergies renouvelables et la hausse du prix de l'électricité, le marché de l'électricité donne des signaux très favorables au développement de l'autoconsommation. Un véritable enjeu pour la transition énergétique !

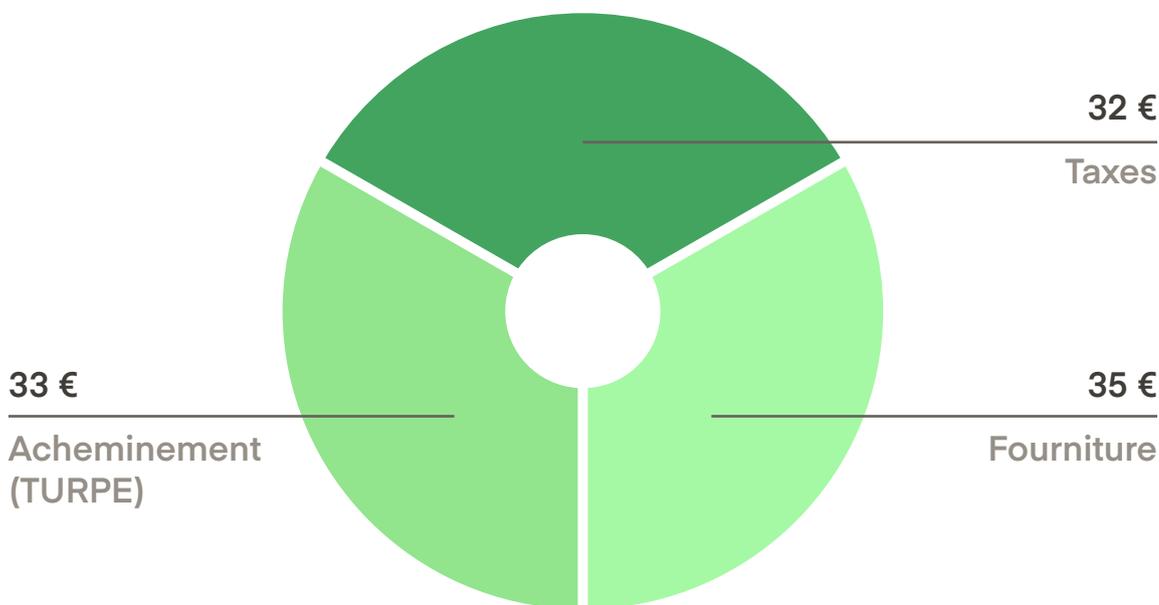
02

Que cache votre facture d'électricité ?

Quel que soit votre fournisseur d'électricité, il faut savoir que :

Sur une facture d'électricité de 100€,
seulement 35€ en moyenne
concernent l'énergie consommée.

Mais alors que représentent les 65 % restants facturés
par votre fournisseur ?



Répartition des coûts sur 100 € de facture d'électricité

✓ La fourniture d'énergie

Elle représente l'abonnement aux services du fournisseur et votre consommation d'électricité. Elle sert à couvrir les coûts d'approvisionnement du fournisseur.

✓ L'acheminement

Le TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité) représente une part très significative de votre facture d'électricité. Elle sert à couvrir les coûts liés au réseau d'électricité (gestion et investissement) qui achemine l'électricité jusqu'à votre lieu de consommation. Elle est en partie indexée sur votre consommation.

✓ Les taxes

4 taxes sont imputées sur votre facture :

- CTA « Contribution Tarifaire d'Acheminement »
Elle vise à alimenter le compte de la caisse nationale de retraite des industries électriques et gazières.
- CSPE « Contribution au Service Public de l'Électricité »
Elle permet de financer différentes charges / services, notamment les différentes politiques de soutien aux énergies renouvelables et à la cogénération. Elle permet également de financer les tarifs sociaux de l'électricité.
- TCFE « Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité »
C'est la contribution au service public d'électricité de proximité.
- TVA « Taxe sur la Valeur Ajoutée »
La TVA sur l'électricité s'applique avec 2 taux différents :
5,5 % sur le coût de votre abonnement et 20 % sur le coût de votre consommation.

En France, comme dans de nombreux pays d'Europe, les coûts d'approvisionnement de l'électricité augmentent, liés aux investissements nécessaires sur le système électrique : rénovation des moyens de production, développement de nouveaux moyens de production, rénovation et renforcement du réseau pour assurer un approvisionnement optimal et sécurisé.

Entre 2010 et 2020, le tarif pour les particuliers a connu une augmentation de l'ordre de 30 %.

(Sources – Rapport du Sénat & CRE)

Et pour les prochaines décennies, le prix de l'électricité continuera d'augmenter, lié à la hausse des TRV (Tarifs Réglementés de Vente), pour financer ces investissements.

Dans les 10 prochaines années, la facture électrique pourrait grimper de 50 %.

(Sources – Rapport du Sénat & CRE)

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique engage le pays tout entier pour la protection de l'environnement : citoyens, territoires et pouvoirs publics. L'objectif est de réduire la part du nucléaire - qui est de plus de 75% aujourd'hui - à 50% d'ici à 2035, en accélérant la croissance des énergies vertes.

D'où un intérêt de plus en plus marqué pour les énergies renouvelables : hydraulique, biomasse, éolien et solaire.

Le solaire évolue rapidement grâce au développement des technologies photovoltaïques, qui ont considérablement gagné en qualité, en durabilité et en compétitivité. L'autoconsommation est donc une solution de long terme pour la transition énergétique à destination des particuliers souhaitant équiper leur résidence.

En 10 ans, le prix de l'énergie solaire a été divisé par 10 !

L'essentiel à retenir

- Le coût d'acheminement et les taxes représentent 65 % du coût global de votre facture d'électricité. Ces coûts sont, en grande partie, proportionnels à votre consommation.
- Le prix du kWh a augmenté de 30 % ces 10 dernières années et pourrait augmenter de 50 % dans les 10 prochaines années.
- La loi de transition énergétique implique les citoyens et induit une nouvelle façon de consommer l'énergie, avec, notamment, le développement de l'autoconsommation.

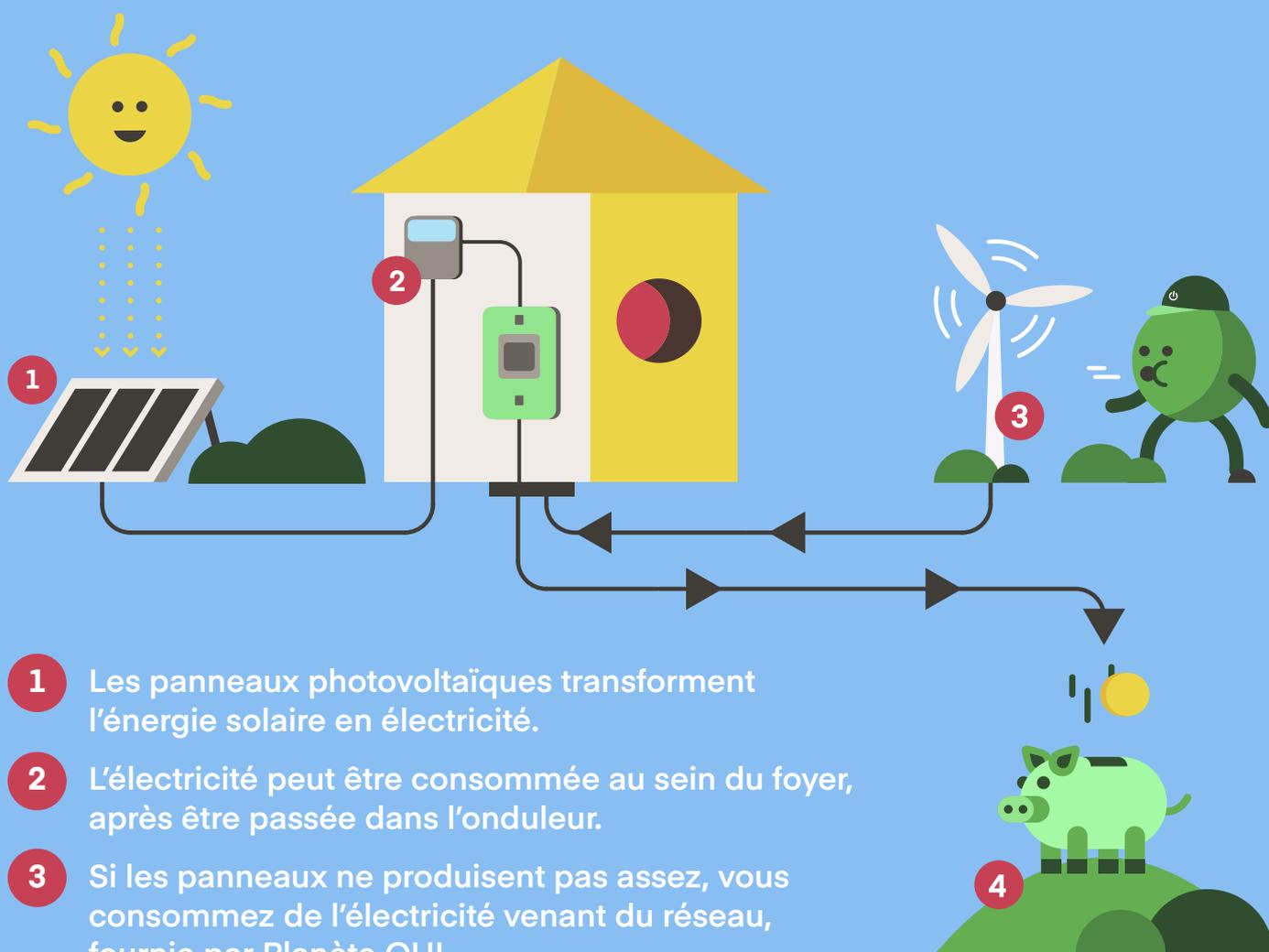
L'autoconsommation en questions

L'autoconsommation est une nouvelle filière en plein développement. Zoom sur les notions à connaître !

05

L'autoconsommation, c'est quoi ?

La loi a défini le principe d'autoconsommation individuelle comme étant le fait pour un producteur dit « autoproducteur » de consommer lui-même, sur un même site, tout ou partie de la production générée par son installation.



Pour produire votre propre électricité, vous avez besoin des éléments suivants :

• Panneaux photovoltaïques

Ce sont eux qui convertissent le rayonnement solaire en énergie électrique.



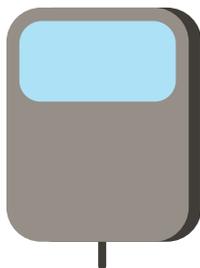
Un panneau représente une surface de 2 m² environ. Un expert Planète OUI vous accompagne pour déterminer avec vous le nombre de panneaux nécessaires (en moyenne 10 panneaux pour une surface de 20m²).

Selon le type de matériel choisi, en moyenne, un panneau solaire c'est :

- 25 ans de garantie sur la performance
- Puissance maximale par panneau : 300 Watt



• Onduleurs



Vous pouvez choisir avec votre installateur entre :

- un onduleur centralisé, qui permet de suivre la production totale de votre installation ;
- des micro-onduleurs. Discrets, ils se placent sous les panneaux pour suivre la production de chaque module.



• Gestionnaire d'énergie (option)



C'est le tableau de bord de votre installation. Il vous permet de suivre l'ensemble des productions et consommations, et d'optimiser ainsi votre consommation en journée.

- Pilotage des équipements énergivores
- Monitoring de l'installation

A savoir

Toute installation d'autoconsommation nécessite un compteur Linky. C'est le seul pouvant comptabiliser les consommations entrantes (vos besoins en énergie) et la production sortante (votre surplus de production).

Parce que ne rien faire équivaldrait à accepter une augmentation de votre facture d'électricité de 50 % sur les 10 prochaines années!

Et puis, le régime fiscal favorable associé à ce cadre légal peut vous amener à vous poser la question légitime de produire votre propre électricité 100 % verte.

Certaines aides financières peuvent également accompagner votre projet. Pensez-y !



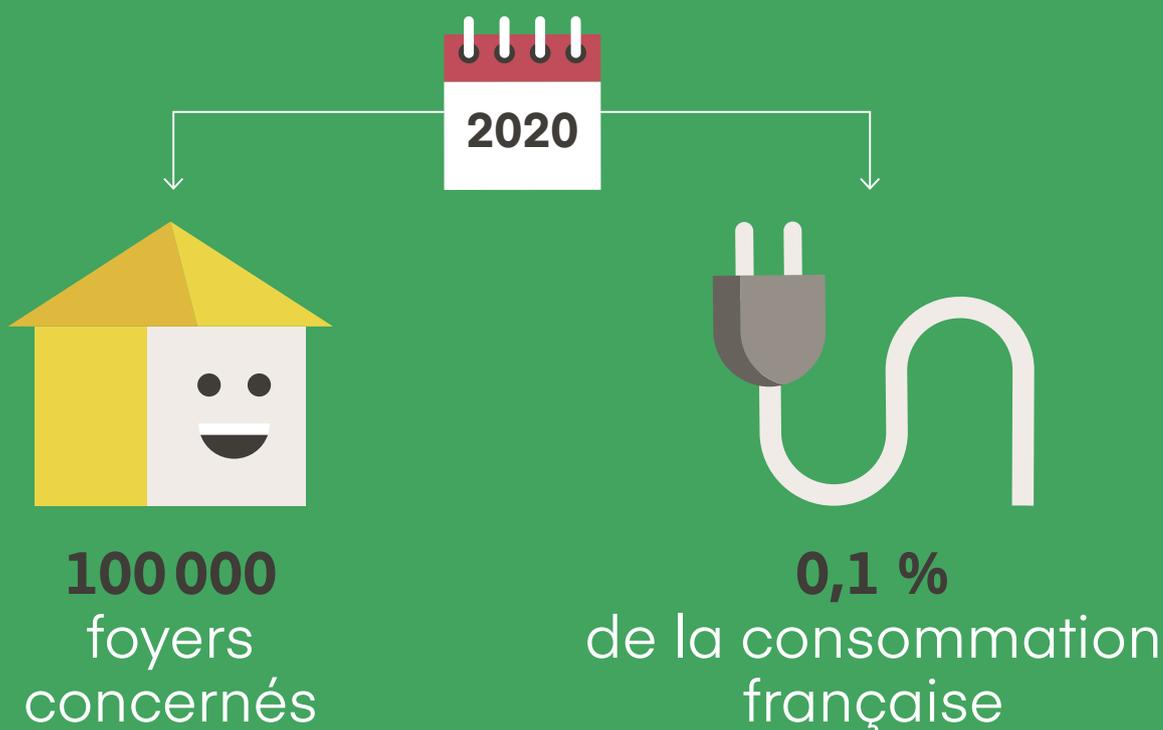
En résumé, en passant à l'autoconsommation...

- Vous arrêtez de subir les augmentations constantes du coût de l'électricité.
- Vous profitez de la baisse du coût des panneaux photovoltaïques.
- Vous contribuez au développement des énergies renouvelables.
- Vous réduisez votre facture d'électricité.

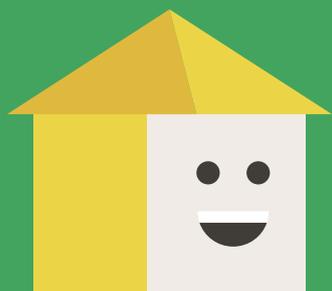
Compte tenu de l'augmentation des prix de l'électricité et de l'essor des énergies renouvelables, on prévoit un développement important de l'autoconsommation dans les dix prochaines années.



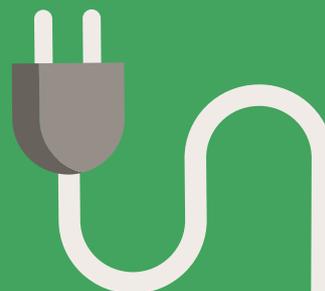
L'autoconsommation aujourd'hui :



Et en 2035 ?



4 millions
de foyers



4 %
de la consommation

09

Comment devient-on consomm'acteur ?

En passant à l'autoconsommation, vous êtes un consommateur qui agit. Concrètement, cela signifie que :

- ✓ Vous produisez une électricité verte avec vos propres panneaux photovoltaïques installés idéalement sur votre toiture.
- ✓ Vous assurez une partie de vos propres besoins électriques (chauffage, éclairage, électroménager, eau chaude, équipements électriques...) en consommant votre production.
- ✓ Une part seulement de la production peut être consommée de manière spontanée car vos équipements domestiques électriques ne fonctionnent pas toujours en même temps que votre installation photovoltaïque. L'autre part va être injectée sur le réseau et venir alimenter d'autres consommateurs Planète OUI. Grâce à la Cagnotte Solaire & Solidaire de Planète OUI, votre excédent de production est aussi valorisé : vos kWh produits en surplus sont convertis en points cagnotte que vous pouvez utiliser depuis votre espace client pour réduire vos factures, faire un don à vos filleul(e)s, ou à une association partenaire.
- ✓ En moyenne, on constate que 20 à 40 % de la production solaire contribue à votre consommation spontanée d'électricité.

Comment optimiser le taux de consommation de votre production d'électricité ?

Il existe trois méthodes :

- ✓ Synchroniser au maximum votre consommation d'équipements énergivores avec la production en journée (le cumulus par exemple).
- ✓ Installer des batteries qui vont stocker l'énergie produite et la restituer à vos équipements domestiques au gré de vos besoins.
- ✓ Réduire la taille de votre installation photovoltaïque pour consommer un maximum de votre production et couvrir vos besoins basiques.

Le conseil pour une autoconsommation optimale



Dimensionner l'installation au plus juste

Pour s'adapter aux besoins de votre foyer, Planète OUI le fait pour vous !



Maîtriser sa consommation

Planète OUI peut vous proposer un gestionnaire d'énergie performant, pour ajuster votre consommation et votre production.

L'autoconsommation, c'est quoi ?

L'autoconsommation consiste à consommer directement et sur place l'électricité verte produite grâce à des panneaux photovoltaïques.

L'autoconsommation, quel intérêt ?

- Vous consommez votre propre production d'électricité.
- Votre facture d'électricité est réduite de 30 à 50%.
- Vous contribuez au développement des énergies renouvelables.

L'autoconsommation oui, mais avec qui ?

Avec Planète OUI vous profitez de l'expertise de spécialistes de l'énergie qui vous orientent sur le juste dimensionnement de votre installation et vous installent votre matériel (panneaux photovoltaïques + onduleurs + gestionnaire d'énergie + accessoires) via un professionnel agréé.

L'autoconsommation vue par Planète OUI

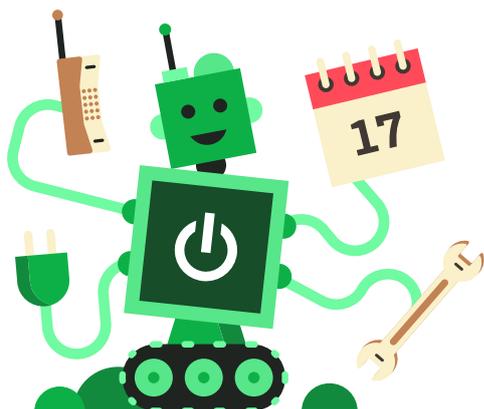
Planète OUI a développé une offre d'autoconsommation clé en main. Retour sur les spécificités de notre approche pour faciliter votre projet.

11

Que propose Planète OUI ?

Chez Planète OUI, nous privilégions une approche pragmatique. Le principe que nous vous proposons :

- Pour maîtriser au mieux votre budget énergétique, Planète OUI étudie vos besoins et vous conseille pour bien dimensionner l'installation de vos panneaux photovoltaïques.
- Une fois votre installation photovoltaïque réalisée, vous produisez de l'électricité verte.
- Lorsque vous ne produisez pas ou que votre production est insuffisante, Planète OUI vous fournit en électricité verte – via le réseau – pour couvrir vos besoins.
- Dès que votre installation photovoltaïque produit davantage que votre consommation instantanée, le surplus d'électricité vient alimenter les autres consommateurs Planète OUI. Ce surplus est valorisé sous forme de points cagnotte dans votre espace client.
- Pour utiliser votre production de façon optimale, vous pouvez également ajouter un gestionnaire d'énergie. Celui-ci vous permet de piloter vos équipements les plus énergivores de façon automatique et de contrôler votre consommation en étant alerté sur les consommations dites « anormales ». L'objectif final est de vous accompagner à la mise en place progressive de réflexes d'économies d'énergie au sein de votre foyer.



Chez Planète OUI, nous militons pour une consommation directe de votre production, avec une solution de gestion intelligente et connectée, sans passer par l'utilisation de batteries de stockage.

Ceci vous permet de :

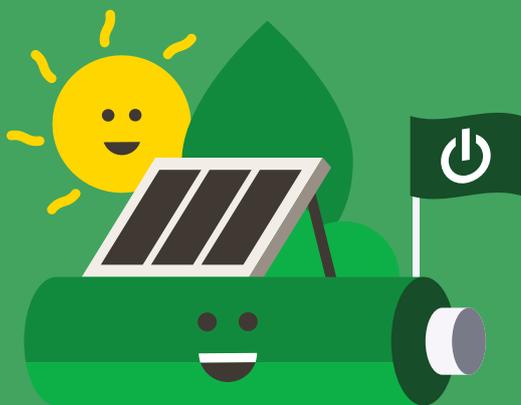
- ✓ Favoriser un budget d'investissement abordable
- ✓ Permettre d'optimiser votre production et votre consommation
- ✓ Revaloriser simplement l'électricité avec la Cagnotte Solaire & Solidaire de Planète OUI lorsque votre production est supérieure à votre consommation

Le besoin de stockage en autoconsommation

Le recours à une énergie solaire pose le problème de l'intermittence de la production, parfois en inadéquation avec la consommation locale du bâtiment.

A ce jour, le coût du stockage de l'énergie reste encore élevé. Mais, grâce aux évolutions technologiques, celui-ci diminue et deviendra, à terme, compétitif pour les particuliers.

Le stockage permet, en complément d'un pilotage intelligent des consommations, d'accroître votre part d'autoconsommation. Néanmoins, capter l'intégralité du surplus de production, nécessiterai une très grosse capacité de stockage, ce qui n'est financièrement pas viable.



Votre surplus de production n'est pour autant pas perdu ! Il profite à tous : en alimentant des clients et des territoires qui ont fait le choix de l'électricité verte et du développement des énergies renouvelables, et à vous, car il est valorisé sous forme de points cagnotte que vous pouvez ensuite utiliser pour réduire vos factures, en faire don à vos amis ou à une association.

13

Quelles conditions pour accéder à l'autoconsommation ?

- 1^{re} condition: être propriétaire ou futur propriétaire de votre résidence principale.
- 2^e condition: disposer d'une surface de toiture aménageable.

Si par ailleurs vous disposez d'équipements pesant plus lourdement sur votre facture d'électricité (piscine, pompe à chaleur, voiture électrique, etc.), vous avez grand intérêt à réaliser une étude de faisabilité gratuite pour passer en autoconsommation.

14

Quelles économies peut-on espérer ?

En misant sur une solution d'autoconsommation raisonnée et intelligente, vous pouvez réduire votre facture d'électricité, en agissant sur 2 leviers :

Les panneaux photovoltaïques:
le cœur de votre installation

20 % à 40 % de votre consommation
couverte par votre production.

Vous ne subissez pas la hausse
des prix de l'électricité. Une partie de
votre approvisionnement est sécurisé !

Le gestionnaire d'énergie:
le système intelligent
pour mieux consommer

5 % à 15 % d'économie
avec le pilotage automatique
des équipements énergivores.

Grâce à l'autoconsommation, voici ce que deviendra votre consommation électrique :

60 %

Part d'électricité
consommée
sur le réseau



30 %

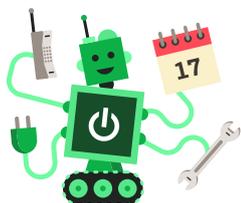
Part consommée
en autoproduction

10 %

Part économisée
grâce au pilotage
automatisé

Les 4 étapes pour passer en autoconsommation

1



Étude de faisabilité

Planète OUI vous guide, analyse avec vous votre projet, valide la faisabilité et évalue l'enveloppe budgétaire.

Votre AVANT-PROJET est dimensionné et budgeté

1 à 2
semaines

2



Validation technique

Une visite technique est organisée sous 10 jours. Le projet est définitivement formalisé.

Votre PROJET est prêt à être mis en œuvre

3 à 4
semaines

3



Préparation chantier

L'ensemble des démarches administratives sont réalisées par Planète OUI. Le chantier est planifié avec vous.

Recevez votre dossier administratif prêt à être signé

6 à 8
semaines

4



Pose de votre matériel

Le poseur réalise le chantier en 1 jour généralement. Le matériel est livré juste avant l'installation.

Bénéficiez d'une formation sur le matériel et produisez

8 à 12
semaines

A noter : la durée de mise en place de votre projet d'autoconsommation peut varier en fonction du traitement administratif de votre commune ainsi que de l'intervention du gestionnaire de réseau (Enedis).

Le cadre réglementaire et fiscal

Vous êtes prêts à vous lancer dans l'autoconsommation ?
Reste le financement de votre projet. Et bonne nouvelle,
il y a plusieurs mécanismes pour vous appuyer !

15

Quels financements sont possibles ?

Pour baisser le coût de votre projet d'autoconsommation,
plusieurs aides sont à votre disposition :

- ✓ Une prime à l'investissement dépendant de la puissance installée
- ✓ Une TVA à taux réduit dans certains cas

Mais ce n'est pas tout ! Certaines subventions peuvent être octroyées
par votre commune. Et il est également possible d'être accompagné
par l'ANAH (Agence National de l'Habitat).

OUI, en choisissant une installation en autoconsommation qui ne requiert aucun stockage (dans ce cas, votre surplus de production est alors injecté sur le réseau et peut être revendu à Planète OUI), vous pouvez bénéficier d'une prime de :

380 € / kWc pour les installations inférieures ou égales à 3 kWc
280 € / kWc pour les installations inférieures ou égales à 9 kWc
160 € / kWc pour les installations inférieures ou égales à 36 kWc
80 € / kWc pour les installations inférieures ou égales à 100 kWc

Pour bénéficier de cette prime à l'investissement, il faut répondre à l'une de ces conditions :

- le système photovoltaïque est installé sur une toiture et le plan du système photovoltaïque est parallèle au plan des éléments de couverture environnants (autrement dit : une installation en surimposition toiture).
- le système photovoltaïque est installé sur toiture plate (pente inférieure à 5 %).
- le système photovoltaïque remplit une fonction d'allège, de bardage, de brise-soleil, de garde-corps, d'ombrière, de pergolas ou de mur-rideau.

Le versement de la prime sera réparti sur les cinq premières années de production de l'installation. La date de demande de raccordement à Enedis fige le début du processus.

✓ Logement achevé depuis plus de 2 ans

La TVA aux taux réduits de 5,5 % et 10 % s'applique exclusivement aux locaux affectés à l'habitation dont la date d'achèvement remonte à plus de deux ans à la date des travaux d'installation du système d'autoconsommation.

✓ Travaux réalisés par une entreprise

La TVA aux taux réduits de 5,5 % et 10 % s'applique à la condition que l'installation d'autoconsommation soit fournie et posée par une seule et même entreprise, qui doit facturer le matériel et la main-d'œuvre.

✓ Hors rénovation lourde

Si vous rénovez une bâtisse en ruine et faites réaliser de si nombreux travaux qu'ils finissent par concourir à la reconstruction d'un logement neuf, vous ne pourrez pas bénéficier de la TVA à taux réduit.

✓ TVA à taux réduit jusqu'à 3 kWc

La TVA aux taux réduits de 5,5 % et de 10 % s'applique si la puissance ne dépasse pas 3 kWc, soit 10 panneaux de 300 Wc.

Au-delà de cette puissance, toute l'installation est facturée au taux normal de TVA soit 20 %.

✓ Matériel, main d'œuvre et travaux induits

La TVA à 5,5 % et à 10 % s'applique sur la fourniture et la pose du système d'autoconsommation, ainsi que sur son entretien et sur les travaux induits indissociablement liés.

Envie de vous lancer dans l'autoconsommation ?

Planète OUI vous répond personnellement !

Nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet d'autoconsommation, et réaliser une étude de faisabilité gratuite et sans engagement.

09 74 59 21 73

(Du lundi au vendredi – de 09h30 à 18h30)

autoconsommation@planete-oui.fr

(Réponse sous 24 h ouvrées)

Votre projet se dessine ?

Demandez une étude gratuite à nos conseillers Planète OUI sur www.planete-oui.fr



Ils ont dit OUI à l'autoconsommation !

Lorsque j'ai contacté Planète OUI pour me renseigner sur l'autoconsommation, j'étais persuadé que cela allait être hors de prix et non rentable ! Après plusieurs échanges avec un conseiller, j'ai pu approfondir le sujet, notamment sur l'aspect pilotage et le suivi en temps réel de la production. Et au final, la démarche Planète OUI m'a incité à franchir le pas : Aujourd'hui, je suis un auto-consommateur heureux !

Steve B. (73), client Planète OUI



Planète OUI, acteur français et indépendant depuis 2007

Planète OUI est un pionnier de la fourniture d'électricité verte. Une expérience valorisée depuis plus de 10 ans fait de Planète OUI un acteur solide et reconnu sur son marché.

Une expertise en gestion d'énergie renouvelable

Depuis ses débuts, Planète OUI axe uniquement son activité sur l'électricité 100 % verte. Aujourd'hui notre offre d'autoconsommation photovoltaïque n'est que le prolongement logique de nos engagements en faveur de la transition énergétique.

Un interlocuteur unique pour votre projet

Tout au long de votre projet, vous disposerez d'un interlocuteur unique: Planète OUI. Nous assurons toutes les démarches nécessaires jusqu'à la mise en service et la gestion du rachat de l'électricité produite en surplus.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Positivons nos énergies